

2022
Décembre

Bulletin Infos

Antogny

le Tillac

www.antognytillac.com

P 2

Borne WIFI
Station
d'épuration
Presbytère en
chantier

P 3

Projet parc
photovoltaïque

P 4

Nouvel employé
communal
Remise de
médaille à Mme
Giraudeau
Déclaration catas-
trophes naturelles

P 5

Recensement
Pêle-Mêle

P 6

Pêle-Mêle

P 7

Comité des fêtes
Etat civil

P 8

Sapeurs-
Pompier
Jeu

Le Mot du Maire

Voici ce bulletin de fin d'année, le calendrier des fêtes qui l'accompagne habituellement sera distribué ultérieurement.

D'importants travaux de voirie ont été réalisés notamment la route de la Grille aux Voisines avec la participation de la commune limitrophe de Marigny Marmande.

Notons que les sept postes de relèvement de l'assainissement collectif sont remis aux normes. Une étude complète cet investissement en vue de construire une nouvelle station d'épuration avant la prise de compétence par la communauté de communes Touraine Val de Vienne en 2026.

De même, l'embellissement intérieur du gîte communal d'Antogny se poursuit et permettra de confirmer le classement « 3 épis » des Gîtes de France.

De plus, la sécurisation de la traversée du village de Séigny est en cours de programmation avec le Conseil Départemental.

Par ailleurs, nous avons appris à vivre avec le virus. Les activités associatives reprennent avec l'organisation de manifestations culturelles, festives et sportives. La fête de l'Eté en témoigne. Nous retrouvons le chemin du stade et les salles combles.

Le repas intercommunal de Pussigny, Ports sur Vienne, Antogny Le Tillac se déroulera le samedi 25 février 2023 sur la commune, le lieu d'installation du parquet est à définir en fonction de la météo.

Auparavant, nous nous retrouverons à la présentation des vœux **le jeudi 5 janvier** au pôle culturel à 19h00.

Enfin, des précisions seront données sur l'organisation du recensement de la population qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023, vital pour la pérennité de nos ressources financières. Compte tenu de l'arrivée de nouvelles familles, aucun habitant ne doit être oublié.

Je vous présente tous mes vœux de santé et de bonheur.

Bonne année 2023 à toutes et à tous.

Serge MOREAU

Dates à retenir

Jeudi 5 janvier Présentation des vœux au pôle culturel à 19h00

Distribution des sacs-poubelle jaunes :

le vendredi 20 janvier 2023 de 14h à 18h à la salle municipale.

Samedi 11 février Concours de belote organisé par ANTO Générations

Samedi 18 février Loto organisé par l'Union Sportive d'Antogny aux Ormes

Mardi 21 février Concert de musique classique

Samedi 25 février Fête rurale Antogny, Ports, Pussigny à Antogny

Le Syndicat mixte Val de Loire Numérique propose de fournir, déployer et mettre en service une borne wifi territoriale offrant la wifi gratuite aux habitants et permettant de développer de nouveaux services à la population. Il est important de privilégier une implantation à proximité des activités de service public. Le conseil municipal a décidé de mettre en place une de ces bornes. Elle sera implantée sur le bâtiment de la mairie en extérieur en direction du pôle culturel. La fourniture et l'installation de la borne sont prises en charge par le SMO Val de Loire Numérique. Elle devrait être mise en service à la fin du premier trimestre 2023.

LA BORNE WIFI TERRITORIALE



De la connectivité pour nos territoires ruraux

- 513 communes de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire équipées d'ici 5 ans
- Un accès wifi gratuit, simple et sécurisé pour les citoyens
- Un réseau wifi unique sur le territoire des deux départements : Val de Loire wifi public
- La première brique du territoire intelligent Smart Val de Loire



Contact : SMO Val de Loire Numérique - contact@smo-val-de-loire-numerique.fr - Tél. 02 54 00 44 20

Station D'épuration

Les travaux de mise aux normes des postes de refoulement avec les entreprises SAUR Travaux de Saumur et HABERT de Noyers sur Cher se termineront début 2023.

Après cette phase, l'étude diagnostique et le schéma directeur d'assainissement des eaux usées d'une durée de 10 mois pourra commencer. C'est la société Audit Environnement de Vivonne qui en aura la charge. C'est un passage obligatoire pour pouvoir prétendre à des subventions de l'agence de l'eau pour la future station d'épuration.

L'objectif de cette mission est d'évaluer le bon fonctionnement du réseau.

Des mesures de débit seront effectuées par temps sec et temps de pluie, cela, de jour comme de nuit, elles permettront de détecter les anomalies telle que l'infiltration d'eau dite pluviale.

Ces dernières seront localisées précisément lors d'investigations complémentaires :

- inspections télévisées pour vérifier l'état des réseaux et localiser les désordres.
- tests à la fumée et au colorant afin de vérifier d'éventuelles erreurs de branchement.

En fin d'étude une synthèse sera effectuée avec entre autre :

- les besoins en traitement des eaux usées.
- proposition de travaux d'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement.

Le presbytère en chantier

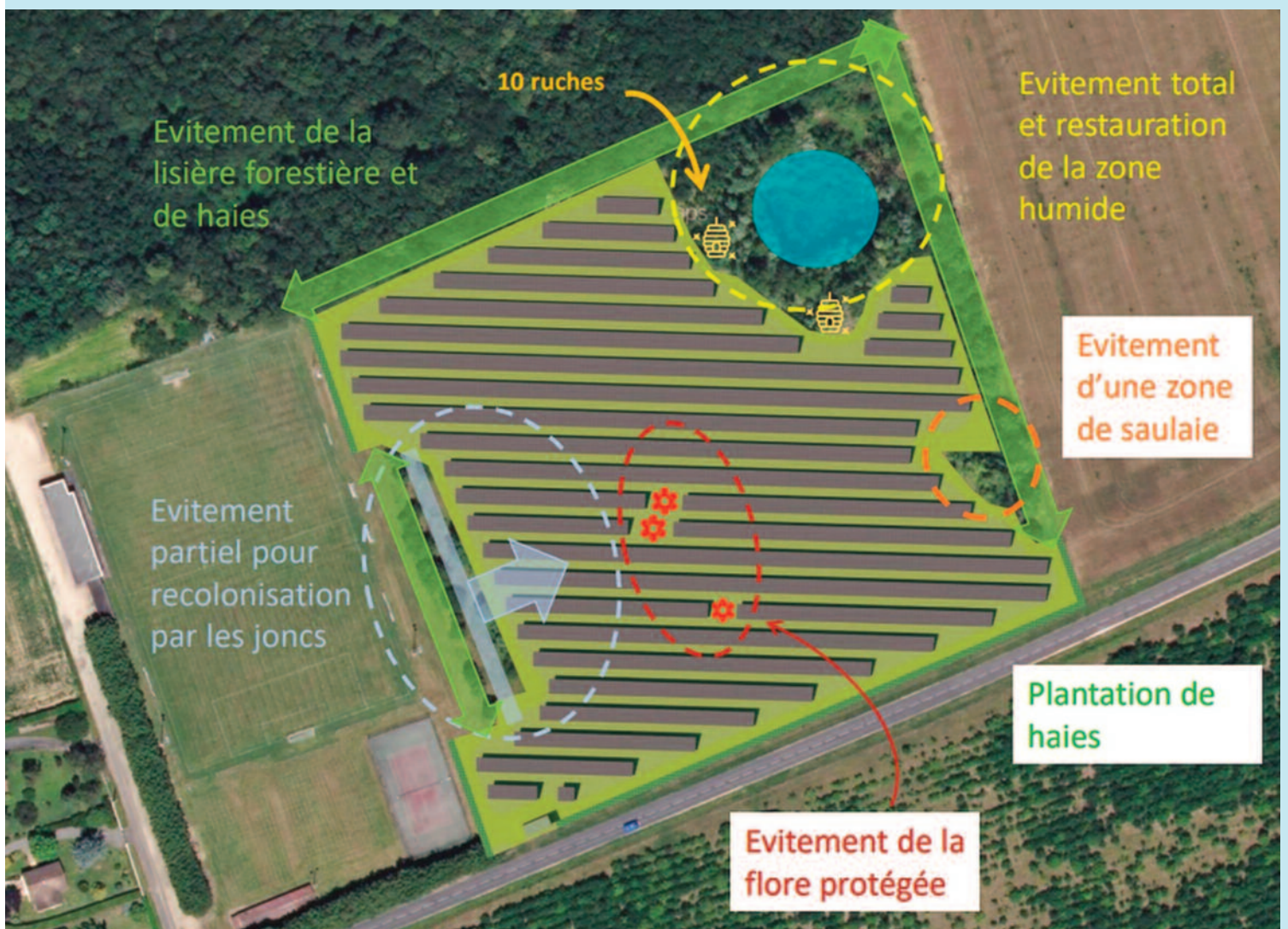
Début septembre 2022, des travaux ont commencé au gîte communal d'Antogny le Tillac. L'ancien presbytère se refait une beauté pour commencer la nouvelle année touristique 2023 dans les meilleures conditions de confort et de convivialité. En effet, des travaux de peinture, plomberie, menuiserie ont été entrepris. Il s'agit de continuer d'accueillir nos hôtes dans un cadre agréable tout en respectant les spécificités du bâtiment.

Nous avons donc dû interrompre les locations pendant cette période de réhabilitation. Ainsi, à partir du mois janvier nous recevrons de nouveau pour notre plus grand plaisir toutes les personnes désireuses de séjourner à Antogny le Tillac.

Un projet de parc photovoltaïque est à l'étude sur la commune. La société EREA Ingénierie (développeuse de projets d'énergies renouvelables basée à Azay-le-Rideau) a présenté au conseil municipal son rapport sur l'implantation d'un parc de 3ha situé au lieu-dit « Les Fougères ». Jouxant le stade de football, cette ancienne carrière, très embroussaillée, a été exploitée jusqu'en 1987 et n'a depuis jamais été remise en état que ce soit pour une activité agricole ou forestière. Le propriétaire actuel, l'entreprise LAFARGE, souhaite céder ce terrain depuis longtemps.

Sur cette surface qui sera clôturée, 2,22 ha de panneaux photovoltaïques fixes pourraient être installés permettant une production électrique de 2,31 MW, l'équivalent de la consommation électrique de 1000 foyers. La mise en place des panneaux répondra à des exigences permettant de coupler l'activité de production d'énergie avec une activité agricole de type pacage ovin, installation de ruches, ou autres. EREA a aussi, conformément à la législation en vigueur, réalisé un ensemble de diagnostics permettant d'identifier les espaces naturels avoisinants mais aussi les contraintes liées au patrimoine bâti et aux habitats proches. Ainsi, le parc comprendrait sur sa frange, à titre de compensation, une roselière (zone humide) permettant à la faune de pouvoir y vivre et de s'y développer.

Le calendrier du projet a enfin été précisé avec une mise en service du site qui pourrait avoir lieu en 2025 permettant ainsi de contribuer aux enjeux énergétiques de demain sur notre territoire.





La commune a le plaisir d'accueillir Guillaume Renaudet qui a été recruté à plein temps comme employé communal pour un contrat à durée indéterminée.

Il aura la charge d'assurer l'entretien et l'aménagement des espaces verts ainsi que l'ensemble des travaux quotidiens.

Il vient remplacer Bruno Verroneau qui est parti en retraite il y a quelques mois.

L'ensemble du conseil municipal souhaite la bienvenue à Guillaume et une très agréable retraite à Bruno.

Remise de médaille à Monique Giraudou



Déclaration catastrophes naturelles

La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les administrés victimes de dommages doivent se rapprocher de la mairie.

La Commune regroupe les dossiers et formalise une demande officielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'évènement à l'origine des dommages.

La préfecture instruit à son tour la demande communale en la complétant de différents éléments techniques. Cette demande est ensuite examinée par une commission consultative interministérielle qui statue sur l'intensité de l'évènement naturel et émet en conséquence un avis favorable, ou non, à la demande.

Enfin, un arrêté interministériel est signé puis publié au Journal Officiel, reconnaissant, ou non, l'état de catastrophe naturelle.

Si l'arrêté est positif, les administrés concernés disposent d'un délai maximal de 1 mois suivant cette publication pour se rapprocher de leur assureur (Loi n°2021-1837 du 28-12-2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles).

Les démarches en Mairie

Les administrés souhaitant déclarer un dommage lié à une catastrophe naturelle, doivent :

- adresser à Monsieur Le Maire un courrier de demande de reconnaissance. Les désordres constatés sur les biens immobiliers devront y être décrits.

- joindre les photos des dégradations constatées, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, en prenant soin si possible de photographier un objet permettant de déterminer l'importance des fissures (stylos, pièce de monnaie, mètre, etc...)

Pour les dommages dus à la sécheresse et à la réhydratation des sols et apparus au cours de l'année 2022, les dossiers devront être déposés avant le 10 février 2023.

Les demandes devront être adressées par courrier ou par email à la mairie

Le recensement en Mairie dont l'habitation est touchée par ces phénomènes de fissures est essentiel. Il permet, d'une part, de légitimer la demande de reconnaissance auprès des services de l'Etat par l'ampleur des dommages constatés et, d'autre part, dans l'éventualité d'un arrêté de reconnaissance, de vous informer rapidement afin de respecter le délai dont vous disposez pour joindre votre compagnie d'assurance.



A partir du 19 janvier 2023, la commune réalise le recensement de la population pour mieux connaître son évolution et ses besoins. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés par un agent recenseur recruté par la commune et muni d'une carte tricolore.

Comment cela se déroule-t-il ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une **notice d'information** soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous

faire recenser.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires «papier» pourront vous être remis par l'agent recenseur qui conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également des **statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et logements, etc...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- déterminer la participation de l'État au budget de notre commune ; plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

Pêle Mêle

Sortie champignons

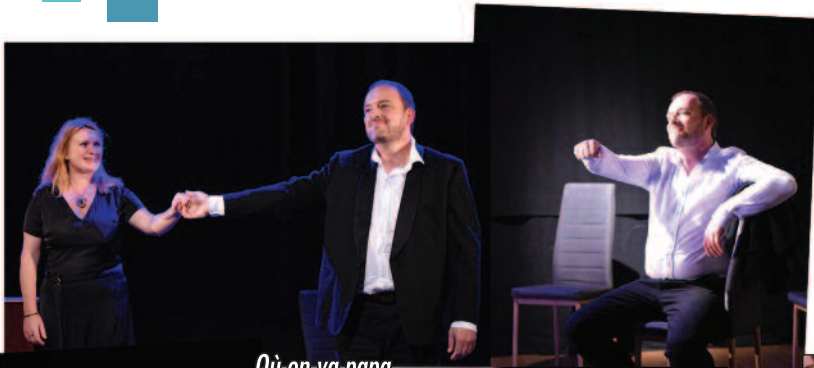


11 Novembre



Repas des Bénévoles





Où on va papa



Concert
Patrick Carré



Sapin de Noël



Réunion Comité des fêtes



Halloween



Bus numérique



La dernière fête de l'été a encore été une réussite en nombre d'exposants et surtout de visiteurs.

Le Père-Noël, accompagné de son lutin magicien préféré, s'est déplacé un peu en avance pour distribuer des cadeaux aux enfants de la commune.



L'équipe du comité des fêtes se renouvelle en partie : Alain Amirault va prendre la présidence, assisté par Emilie Gratelle et Linda Bruneteau, toujours accompagnés par Jean-Pierre Dupuy à la trésorerie et Manuela Champigny, au secrétariat soutenus par les membres de l'équipe.

Petit rappel : le nombre de personnes participantes au bureau du comité n'est pas limité donc n'hésitez pas à vous joindre à nous pour contribuer à l'animation de notre commune.

Etat Civil

du 24 juin au 30 novembre 2022

Naissances

- Andréa GERMON NAULEAU né le 12 août 2022 au foyer de Kévin GERMON et Ludivine NAULEAU domiciliés au n°7 La Haute Rue

Mariages

- Clément PAPOT et Giovanna BARTOLOTTI le 16 juillet 2022
- Alix BRAULT et Audrey DENIS le 17 septembre 2022

Décès

- Andrée CHAINET le 12 juillet 2022
- Marcel MARCHÉ le 22 juillet 2022
- Jocelyne BRABAN épouse SAUNIER le 25 juillet 2022
- Francis JACOBS le 22 octobre 2022
- Danielle GUILHEM épouse AMIRAULT le 31 octobre 2022

La communauté de centres Les Ormes / Dangé St Romain regroupe 30 hommes et femmes sur deux centres de secours et assure en premier appel la protection de la population de 8 communes, voire au-delà pour venir renforcer les centres voisins. Ce sont également 8 véhicules pour assurer environ 350 interventions par an. Fait marquant cette année, plusieurs pompiers du centre, ainsi que le camion feux de forêt des Ormes, ont participé aux importants feux qui se sont déroulés en Gironde.

Côté sportif, le groupe s'est particulièrement bien illustré, en finissant 9ème au classement du défi inter-centres regroupant l'ensemble des casernes du département. La communauté de centres est toujours en recherche de nouvelles personnes pour assurer ses missions, si vous souhaitez nous rejoindre, ou découvrir notre univers, contactez-nous.

Lt Benoit ALEXANDRE
07.83.93.92.15

Lt Vincent ELIOT

Adjoint au chef de centre
Communauté de Centres
Les Ormes / Dangé-St-Romain
9 RN10 - 86220 LES ORMES
Tel : 06 14 19 38 38



Jeu

L'hiver est là, profitons de nos soirées pour entretenir notre mémoire !

Vous devez reconstituer 25 mots de 2 syllabes issus du thème de l'hiver. Attention, chaque syllabe ne peut être utilisée qu'une seule fois !

<i>ge</i>	<i>eur</i>	<i>nnet</i>	<i>pin</i>	<i>teau</i>	<i>vre</i>
<i>hi</i>	<i>leux</i>	<i>che</i>	<i>deau</i>	<i>nes</i>	<i>se</i>
<i>flo</i>	<i>mou</i>	<i>pis</i>	<i>lu</i>	<i>gi</i>	<i>ël</i>
<i>sser</i>	<i>fou</i>	<i>tin</i>	<i>neau</i>	<i>ca</i>	<i>ler</i>
<i>ge</i>	<i>gla</i>	<i>bo</i>	<i>fri</i>	<i>fles</i>	<i>nei</i>
<i>tes</i>	<i>mas</i>	<i>con</i>	<i>pa</i>	<i>lard</i>	<i>gli</i>
<i>ge</i>	<i>no</i>	<i>bo</i>	<i>ver</i>	<i>ski</i>	<i>ttes</i>
<i>bi</i>	<i>traî</i>	<i>fri</i>	<i>ce</i>	<i>man</i>	<i>cial</i>
<i>sa</i>	<i>gla</i>	<i>chaî</i>	<i>le</i>	<i>bu</i>	<i>bou</i>

Directeur de la publication : Serge Moreau

Responsables de la communication : Laurent Carré, Pascal Labarre, Pascale Le Potier, Emmanuel Ligonniere, Stéphanie Pichon, Didier Thivellier, Ludovic Urbanovsky, Jean-Claude Leblanc, André Jousset, Louise Chaslon.

Réalisation : Commission Communication - **Conception/Impression :** Imprimerie des Ormes - 05 49 85 05 77